

1. Retenues pour service non fait en cas de grève

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait savoir sur quelles informations sont effectuées les retenues sur salaire pour service non fait en cas de grève.

En effet, le recensement des collègues grévistes ne peut se faire sur la seule déclaration d'intention préalable qui, selon l'article L.133-5 du code de l'éducation précise : « *Les informations issues des déclarations d'intention individuelles ne peuvent être utilisées que pour l'organisation, durant la grève, du service mentionné à l'article L.133-4. Elles sont couvertes par le secret professionnel. Leur utilisation à d'autres fins ou leur communication à toute autre personne que celles qui doivent en connaître est passible des peines prévues à l'article 226-13 du code pénal.* ».

De plus, la circulaire du 30 juillet 2003 parue au JO du 5 août 2003 stipule : « *Etant donné cependant qu'il est souvent impossible de les effectuer sur la rémunération du mois au cours duquel la grève a eu lieu, il y a lieu en règle générale de procéder à cette retenue au cours du mois suivant ou au plus tard, à la fin du deuxième mois qui suit le début du conflit* ». Or, l'an dernier, ont été retirées sur la paye du mois de mars 2019, les journées de grève des 12 novembre et 14 décembre 2018.

Afin de nous mettre en conformité avec les textes, nous souhaiterions la mise en place d'un groupe de travail qui ait pour objectif l'élaboration d'une démarche identique pour chaque journée de grève qui permettrait de mettre en place les retenues sur salaire dans le temps imparti.

2. Demande de listes :

1. Conseillers pédagogiques

Le SNUipp-FSU 65 souhaite avoir la liste exhaustive des CPC par circonscription avec mention de la nature de leur affectation (titre provisoire ou définitif) ainsi que de leur qualification (CAFIPEMF, CAPASH, TICE). Il souhaite avoir la même liste pour les CPC départementaux avec mention des mêmes précisions.

2. Titulaires du CAFIPEMF

Le SNUipp-FSU 65 souhaite avoir la liste exhaustive et réactualisée de tous les enseignants du département titulaire du CAFIPEMF.

3. ASH

Le SNUipp-FSU 65 souhaite avoir la liste exhaustive des postes ASH occupés par des PE à titre provisoire (sans le diplôme), ce par option.

4. Allègements de service pour raison de santé

Le SNUipp-FSU 65 souhaite avoir la liste exhaustive des demandes d'allègement de service pour l'année 2019-2020. Parmi ces demandes, il souhaite avoir connaissance de celles qui ont été accordées.

5. Liste des remplaçants affectés sur un poste à l'année

Le SNUipp-FSU 65 souhaite avoir la liste exhaustive des Titulaires remplaçants affectés sur un poste à l'année et connaître le nombre de classes où le titulaire n'occupera pas son poste.

6. Fichier collègues

Le SNUipp-FSU 65 souhaite recevoir sous format Excel comme habituellement, le fichier enseignants-2019-2020.

7. Postes vacants



Questions diverses CAPD du septembre 2019 du SNUipp-FSU 65

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait savoir si des postes sont restés ou devenus vacants à cette rentrée, que ce soit au niveau des PE qu'au niveau des services de l'administration.

8. Contractuels

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait savoir si des contractuels ont été recrutés à cette rentrée 2019.

9. Disponibilités / Démissions

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait la liste des collègues ayant demandé une disponibilité pour cette année scolaire.

Le SNUipp FSU 65 souhaiterait également savoir si des collègues ont donné leur démission au cours de l'année passée.

10. Frais de déplacement des personnels de RASED

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait avoir des informations sur les frais de déplacement des personnels RASED. En fonction de leur école de rattachement (Vic, Lannemezan, Arreau, Bagnères, Lourdes, Tarbes, Aureilhan et Soues), quelles sont les communes qui ouvrent droit aux frais de déplacement ?

11. Affectation des PEMF

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait connaître les modalités de désignation des PEMF :

- Renouvellement tous les ans des PEMF ? Sur quels critères objectifs ?
- Choix des sites retenus ?

12. Référents PIAL

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait avoir la liste des coordonnateurs PIAL.

Le SNUipp-FSU 65 souhaiterait avoir des informations sur les modalités de désignation de ces personnels et des critères retenus pour ces nominations.

Le Vademecum envoyé par le Ministère précise que ces personnels pourront soit être déchargés d'un quart de temps soit bénéficier d'indemnités de mission particulière (IMP) quand le nombre d'élèves suivis est réduit.

Le SNUipp souhaiterait avoir des précisions sur ce sujet en ce qui concerne les personnels désignés sur le département.